



## Municipales 2026 :

Agir dans *vos* ville pour la santé mentale  
des jeunes et des étudiantes



---

Quels leviers d'**ACTIONS** pour faire de la **SANTÉ MENTALE**  
une **PRIORITÉ MUNICIPALE** ?

---



## Sommaire :

<u>Édito : Pourquoi faire de la santé mentale un pilier des politiques publiques municipales ?</u>	3
<u>Quels sont les leviers municipaux en santé mentale ?</u>	5
<u>Quelles recommandations d'actions municipales concrètes pour changer la donne dans votre ville ?</u>	6
<u>Focus n°1 : Doter votre ville d'une vigie d'observation locale de la santé mentale des jeunes</u>	6
<u>Focus n°2 : Déployer un espace-repère dédié à l'engagement, l'orientation, la prévention et la promotion de la santé mentale des jeunes</u>	8
<u>Focus n°3 : Outiller les agents municipaux de l'avant-première ligne pour développer une culture de prévention et renforcer le pair-à-pair communautaire</u>	9
<u>Focus n°4 : Repenser le logement et l'aménagement urbain comme levier pour construire des cadres de vie favorables à la santé mentale</u>	10
<u>Focus n°5 : Intégrer la santé mentale au cœur des politiques d'insertion locale des jeunes de votre ville</u>	12
<u>Focus n°6 : Adapter votre ville en campus protecteur et promoteur de la santé mentale étudiante</u>	13
<u>Éventail de recommandations</u>	15
<u>Ressources utiles</u>	17
<u>Qui sommes-nous ?</u>	18
<u>Contacts</u>	19

## Pourquoi faire de la santé mentale un **PILIER** des **POLITIQUES** municipales ?

### Édito

Les élections municipales constituent un moment démocratique majeur pour définir les priorités de l'action publique locale. Pourtant, **la voix des jeunes<sup>1</sup> y demeure encore insuffisamment entendue**. Lors des dernières municipales, seul  $\frac{1}{3}$  des jeunes déclaraient s'y intéresser<sup>2</sup> et à peine plus prévoyaient d'y prendre part, **alors pourtant que la jeunesse exprime un désir d'engagement supérieur à celui de ses aînés<sup>3</sup>**. Cette faible participation traduit **une distance persistante entre les jeunes et les institutions (locales)**, qui interroge la capacité de nos démocraties à répondre aux attentes et aux besoins des nouvelles générations, confrontées à la fois à une succession de mutations et maux contemporains, ainsi qu'à une période charnière de construction de soi, de précarité (étudiante), de décohabitation et de mise en concurrence exacerbée avec leurs pairs.

Car au-delà de sa dimension sanitaire, **la santé mentale des jeunes s'impose comme indicateur essentiel de la santé démocratique et de la cohésion sociale locale**. La santé mentale des jeunes et des étudiants conditionne la réussite éducative, l'insertion professionnelle, la participation citoyenne, la qualité des relations sociales et, plus largement, la vitalité et le bien-être collectif dans nos territoires. **Le rôle et la capacité d'action des municipalités en santé mentale sont encore largement négligés et sous-estimés**, alors même que **les villes disposent d'une kyrielle de compétences clés et de leviers d'action** pour agir sur les déterminants positifs et les vulnérabilités qui pèsent lourdement sur la santé mentale des jeunes et sur leur capacité à se projeter dans l'avenir: isolement social, tensions locatives, qualité de l'environnement, ruptures de parcours...

Si le *Code de la santé publique* dispose que la politique de santé relève de la responsabilité de l'État, il garantit que le **droit fondamental à la protection de la santé** puisse être mis en œuvre par tous les moyens disponibles.

<sup>1</sup> L'utilisation du masculin à valeur de neutre a été adoptée dans la rédaction de cette note, mais une graphie épicène et non genrée a été privilégiée lorsque possible pour favoriser l'inclusivité.

<sup>2</sup> <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2020/03/117057-presentation-anacej-pour-publication.pdf>

<sup>3</sup> <https://institut-terram.org/publications/conseils-municipaux-renouer-avec-lengagement-citoyen/>

Or, la santé mentale ne saurait être **ni** pensée uniquement à l'échelon national, **ni** renvoyée à la seule responsabilité individuelle à travers un prisme pathologisant et stigmatisant. Elle relève pleinement d'une responsabilité collective à laquelle les collectivités ont toute leur part à prendre — tout particulièrement les villes, qui se situent à un carrefour stratégique de premier plan en matière de santé mentale !

 La santé mentale ne constitue ni un luxe, ni une compétence secondaire, mais une condition essentielle de la résilience et de la cohésion sociale des territoires, et de leur attractivité pour les jeunes — de surcroît à l'heure où la santé tient la première place du podium parmi les enjeux prioritaires des électeurs pour les municipales à venir<sup>4</sup>, et où 96% des Français font du système de santé un enjeu clé pour la prochaine présidentielle<sup>5</sup>.

À l'approche des municipales de 2026,  **Nightline** souhaite porter un message clair : **la santé mentale doit devenir un pilier prioritaire des politiques municipales** — tout d'abord en qualité d'enjeu électoral à part entière pendant la campagne, puis comme politique publique sectorielle transpartisane par les futures équipes municipales en place. C'est dans cet esprit que nous proposons un cadre de réflexion et d'actions concrètes pour intégrer la santé mentale des jeunes — et ses déterminants sociaux, économiques, urbains et environnementaux — dans les politiques municipales. Entraide entre pairs, approches communautaires, dispositifs de proximité... **Nightline se tient aux côtés des collectivités pour accompagner cette dynamique, dans une logique de co-construction, d'expérimentation et d'évaluation !**

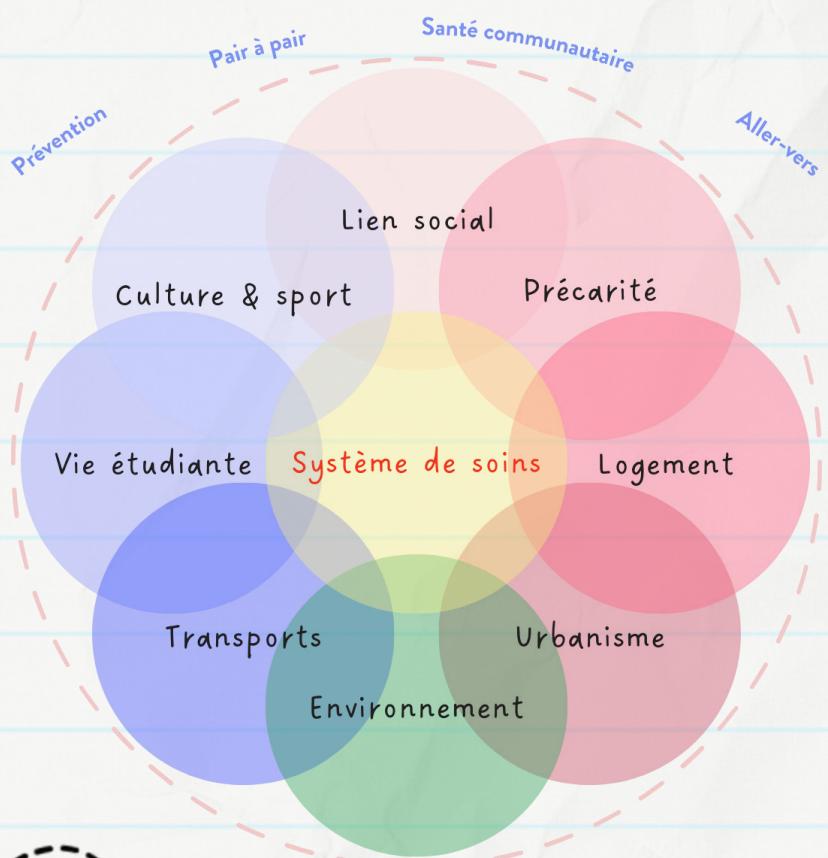


**Lucas Fugeard**  
Président de Nightline France

<sup>4</sup><https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2025/11/CSA-pour-France-Assos-Sante-Attentes-municipales-et-sante.pdf>

<sup>5</sup><https://sante.lefigaro.fr/social/sante-publique/budget-2026-les-francais-plebiscitent-notre-systeme-de-sante-et-s-inquietent-pour-son-avenir-20251117>

## Quels sont les LEVIERS municipaux en SANTÉ MENTALE ?



Grâce à leurs compétences transverses, à leur proximité avec la population locale, ainsi qu'à leur capacité à mobiliser les acteurs de l'écosystème local, les équipes municipales peuvent notamment :

- Apaiser* ↗
- 👉 **A**ppuyer l'articulation et l'accès à l'offre locale de **services en santé mentale** 
  - 👉 **P**romouvoir des espaces d'écoute et d'entraide communautaire pour les jeunes 
  - 👉 **A**gir contre les discriminations et faciliter l'accessibilité à l'activité physique 
  - 👉 **I**nformer pour renforcer l'orientation et les connaissances en santé mentale 
  - 👉 **S**outenir le repérage précoce tel qu'au sein des **services municipaux de la petite enfance** 
  - 👉 **E**ncourager le lien social et dynamiser la vie communautaire pour **briser l'isolement** 
  - 👉 **R**enforcer la résilience face à la **crise écologique** et promouvoir une **alimentation saine** 

---

## Quelles RECOMMANDATIONS d'actions municipales concrètes pour changer la donne **DANS VOTRE VILLE ?**

---

Forte de son expertise de terrain auprès des jeunes et de son ancrage local, **Nightline** porte plusieurs recommandations pour ériger la santé mentale comme pilier intersectoriel<sup>6</sup> prioritaire des politiques municipales, et ainsi contribuer à construire une société plus sereine et solidaire pour la jeunesse, en s'appuyant sur une approche à la croisée de la prévention, de l'aller-vers, du soutien par les pairs et de la santé communautaire.



---

### Doter **VOTRE VILLE** d'une **VIGIE D'OBSERVATION LOCALE** de la santé mentale des jeunes

---

Pour construire des politiques publiques efficaces en santé mentale, les collectivités ont besoin de données fiables, territorialisées à différentes granularités, populationnelles et régulièrement actualisées. Les enquêtes nationales peinent à rendre compte finement des réalités vécues par les jeunes à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. Les municipalités ont ainsi un rôle essentiel à jouer en matière de veille sanitaire et de suivi d'indicateurs populationnels, dans une démarche d'observation locale en santé mentale en lien avec les **acteurs sanitaires, sociaux et associatifs du territoire**. En cohérence avec les dynamiques portées par les *Conseils locaux de santé mentale* (CLSM), cette démarche vous permettra d'**objectiver** les besoins en santé mentale sur votre territoire, d'**identifier** les facteurs locaux de vulnérabilité et de protection (sociaux, territoriaux et environnementaux), ainsi que d'orienter pertinemment vos **politiques locales de maillage et d'articulation des dispositifs** de prévention et de soins en santé mentale.

---

<sup>6</sup> Jeunesse, Action sociale et médico-sociale, Éducation, Vie étudiante, Insertion professionnelle, Sport, Logement, Urbanisme, Mobilités, Culture, Alimentation, Formation des agents publics.



Nightline peut accompagner les collectivités dans cette démarche en jouant un rôle de **passerelle entre les grandes enquêtes nationales** (Santé Publique France – SPF, Observatoire de la Vie Étudiante – OVE) et **l'échelle locale** (observatoires locaux via les CLSM, etc.) par exemple en déclinant localement les indicateurs des enquêtes nationales, sur la base de nos données en santé mentale étudiante<sup>7</sup>.

L'association est en capacité de contribuer à l'ingénierie de projets d'observation locale, à la diffusion d'enquêtes auprès de jeunes de votre territoire<sup>8</sup>, à l'utilisation d'outils et d'échelles scientifiques validées, à l'analyse des données et à leur restitution aux décideurs publics. Cette démarche pourrait notamment se matérialiser via l'**établissement de conseils scientifiques dédiés ou de comités de pilotage locaux**, qui permettrait aux municipalités de disposer d'indicateurs robustes pour piloter leurs politiques locales de jeunesse de manière éclairée.

#### Observer la santé mentale des jeunes à l'échelle locale pour mieux agir :

**Les données locales anonymisées récoltées par nos 450 bénévoles après chacun des 24 000 appels et tchats reçus sur l'année universitaire permettent notamment de mieux connaître les causes de détresse des étudiants de votre territoire, à l'aide d'une grille d'analyse de 33 thématiques (isolement, VSS, logement, etc.)**

<sup>7</sup> Rapport d'activité national de Nightline France relatif à l'année universitaire 2024-2025 : [https://www.nightline.fr/sites/default/files/2025-07/Nightline%20France-RA%202024-25\\_10.pdf#page=16](https://www.nightline.fr/sites/default/files/2025-07/Nightline%20France-RA%202024-25_10.pdf#page=16)

<sup>8</sup> Nightline est aujourd'hui implantée dans 11 régions hexagonales et ultramarines : Île-de-France (Paris, Saclay), Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon), Normandie (Rouen), Grand Est (Reims), Hauts-de-France (Lille), Occitanie (Toulouse), Pays de la Loire (Angers, Nantes), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille), Antilles (Guadeloupe, Martinique, Guyane).



## Déployer dans *VOTRE VILLE* un **ESPACE-REPÈRE DÉDIÉ À L'ENGAGEMENT, L'ORIENTATION, LA PRÉVENTION et la PROMOTION** de la santé mentale des **JEUNES**

L'un des enjeux majeurs des politiques locales de santé mentale des jeunes réside dans l'accessibilité, la lisibilité et l'articulation des dispositifs de soutien. Pour de nombreux jeunes, le début d'un parcours d'accompagnement ou de soins demeure difficile : manque d'information, peur de la stigmatisation, délais d'attente, éloignement géographique ou frein financier. Les municipalités disposent de leviers puissants pour **développer des lieux de proximité structurants et bien identifiables par les jeunes**, des espaces-repères visibles, gratuits, favorisant l'aller-vers et l'orientation précoce. À travers leurs compétences en action sociale et médico-sociale, les municipalités peuvent par exemple soutenir la **création — ou transformation — d'espaces municipaux dédiés à la santé mentale des jeunes**, et leur animation dans une dynamique de pair-à-pair et de santé communautaire.

Ces **lieux-ressources** pourraient accueillir à la fois des actions de sensibilisation, des permanences psychologiques, des *Bibliothèques vivantes*<sup>9</sup>, des espaces d'écoute active, de l'orientation, des projets d'engagement communautaire en santé mentale, ainsi que des ateliers de promotion<sup>10</sup> et de prévention (en complément des *GEM Jeunes*, formidables alliés locaux à promouvoir et faire essaimer !). Ils constituerait des points d'ancrage essentiels pour inscrire la santé mentale dans le tissu social local et lutter contre l'isolement.



Dans cette perspective, la création d'un tiers-lieu dédié dans votre ville telle qu'une « **ACADEMIE DE LA SANTÉ MENTALE ET DU BIEN-ÊTRE** », sur le modèle de *L'Académie du Climat* de la ville de Paris, constituerait un levier structurant.

... ou du « Centre 102 » à Lyon !

et  
des  
MDA

<sup>9</sup> <https://centre-ressource-rehabilitation.org/-bibliotheques-vivantes->

<sup>10</sup> Les jeunes de la ville peuvent par exemple être formés à l'animation de la Fresque de la Santé Mentale®, afin de s'outiller elles et eux-mêmes sur le sujet, tout en participant à la diffusion de connaissances en santé mentale auprès des autres jeunes de leur territoire (à partir de 16 ans).



## Outiler les agents municipaux de l'**AVANT-PREMIÈRE LIGNE** pour développer une culture de **PRÉVENTION** et renforcer le **PAIR-À-PAIR** communautaire dans **VOTRE VILLE**

Par ailleurs, les municipalités ont un rôle essentiel à jouer dans la formation des agents publics qui relèvent de leur périmètre de compétences :

Travailleurs sociaux, policiers municipaux, personnels des foyers municipaux et centres d'accueil pour enfants, personnels des crèches municipales, Maisons des jeunes, lycées publics, bibliothèques municipales, ATSEM et autres agents en contact avec un public jeune et sensible...

Ces acteurs municipaux de « l'avant-première-ligne », composée de citoyens non-professionnels de la santé mentale, sont encore trop souvent **démunis**<sup>11</sup> alors même qu'elles et ils sont confrontés de façon quotidienne à la détresse psychique des personnes rencontrées dans le cadre de l'exercice de leur métier au sein de la cité.

**Maillons essentiels de la chaîne de prévention** auprès des jeunes, ces agents n'ont le plus souvent aucune formation à l'**identification des signaux faibles** — dont le repérage précoce favorise le rétablissement et la prise en charge. Elles et ils **se reposent le plus souvent sur l'expérience de pairs plus expérimentés** pour acquérir une formation « *sur le tas* » et se forger leur propre *modus operandi* de façon totalement empirique. Cette réalité de terrain témoigne du rôle déterminant du pair-à-pair pour renforcer la chaîne de solidarité locale et enrichir la collectivité par le partage de savoirs expérientiels. Pour autant, un grand plan de formation des agents municipaux de votre ville à la santé mentale permettrait de consolider et sécuriser les contenus transmis, ainsi que de diffuser une véritable culture commune de prévention à l'échelle de la collectivité — à l'instar de la multiplication des formations consacrées à la transition écologique ces dernières années<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/11/8c52208de3642722be9ffcc1107014cfb2c14f72.pdf>

<sup>12</sup> **Notre dispositif de la Fresque de la Santé Mentale®** est par exemple facilement déployable auprès d'un large public, ainsi que Premiers Secours en Santé Mentale – PSSM, ou encore le dispositif Sentinelle du GEPS : élus locaux, Missions locales, structures de jeunesse, lieux culturels, enseignants et étudiants, Maisons des adolescents, CCAS, etc.



## Repenser le **LOGEMENT** et l'**AMÉNAGEMENT URBAIN** comme levier pour construire des cadres de vie favorables à la **SANTÉ MENTALE** des jeunes dans **VOTRE VILLE**

Le logement est un déterminant majeur de la santé mentale, tout particulièrement chez les étudiants<sup>13</sup> à la croisée d'enjeux de précarité et de décohabitation familiale. Pour de nombreux jeunes, les difficultés d'**accès à un logement stable**, le **mal-logement**, la **précarité financière** et **énergétique** ainsi que l'**isolement résidentiel** sont autant de facteurs de stress, d'anxiété et de décrochage social. Les municipalités et les intercommunalités disposent de leviers positifs efficaces en matière d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement des espaces publics.

La santé mentale doit être pleinement pensée et intégrée dans les réflexions autour des politiques locales du logement. Cela implique notamment de prendre en compte la question de l'isolement dans les projets d'habitat, de **favoriser les espaces partagés dans les résidences étudiantes**, de soutenir l'habitat participatif ou encore les dispositifs de **cohabitation intergénérationnelle**<sup>14</sup>. Ces formes d'habitat contribuent à **renforcer le lien social**, la solidarité et le sentiment d'appartenance, autant de facteurs protecteurs pour la santé mentale.

Nightline intervient dans des résidences Crous (Toulouse, Lyon, Paris...) en y formant des Sentinelles Étudiantes capables de repérer les signes de détresse psychique de leurs camarades et co-résidents et les orienter. Ce déploiement s'accompagne d'une étude pilote, lancée début octobre 2025 dans cinq résidences du Crous de Paris, qui est exportable dans d'autres villes : **CONTACTEZ-NOUS !**

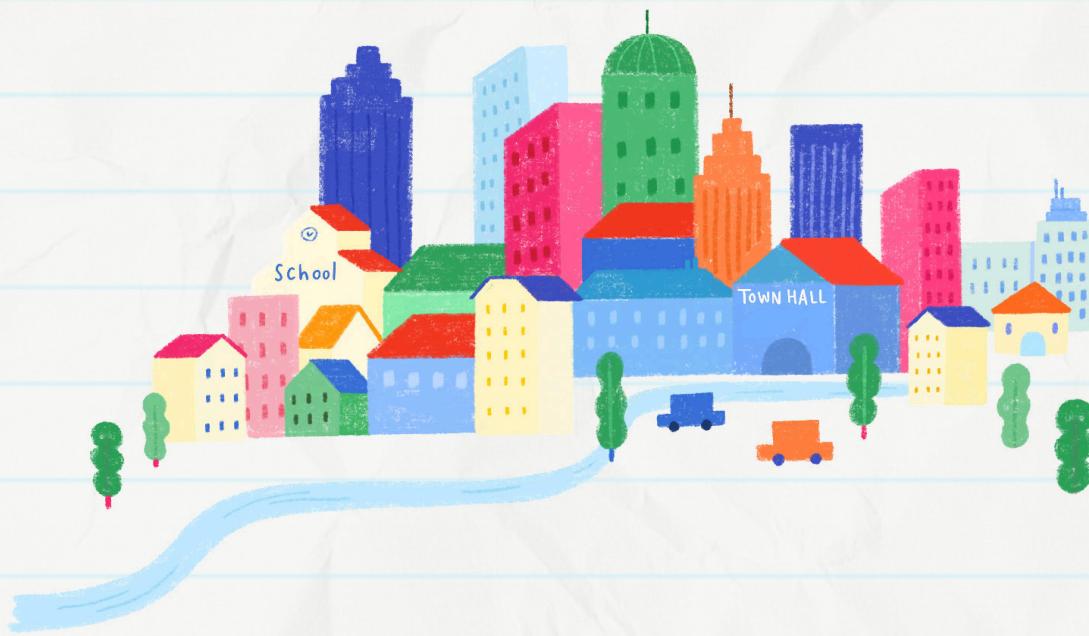
<sup>13</sup> Nightline Europe avait dévoilé dans son **rapport 2025** que la France se distinguait par rapport aux autres pays  par la proportion la plus élevée d'appels de détresse étudiante pour des problématiques relatives au logement, à la solitude et à la précarité.

<sup>14</sup> Les Kolocations à Projet Solidaire (KAPS) de l'AFEV, ainsi qu'Ensemble2Générations, constituent deux initiatives inspirantes en la matière susceptibles d'être déclinées localement dans votre ville.

Pour lutter contre la méfiance de certains jeunes envers les services sociaux et médico-sociaux, notamment suscitée par la stigmatisation (qui retarde les prises en charge et accentue l'isolement), **les villes doivent adopter une approche territorialisée et populationnelle à l'échelle des quartiers**<sup>15</sup>. Le pair-à-pair permet là aussi de restaurer la confiance et de renouer des liens afin d'agir directement sur l'isolement et la solitude, mais il nécessite une **politique d'aller-vers volontariste ambitieuse** : investir l'espace public, multiplier les lieux ouverts, réanimer parcs, bibliothèques, équipements sportifs — et assurer leur accessibilité et inclusivité.

On constate aujourd'hui une **pénurie d'espaces relationnels** avec seul **5 à 10 %** de l'espace urbain consacré aux interactions sociales, contre près de **80 % d'espaces fonctionnels**<sup>16</sup>. Votre ville a le pouvoir d'inverser cette tendance et de recréer des espaces relationnels qui protègent la santé mentale et combattent la solitude !

Pour garantir la cohérence de ces politiques, la création dans votre ville d'un **Intergroupe municipal transversal en Santé mentale**, porté par un **Maire-adjoint à la Santé mentale**, permettrait d'assurer un pilotage décloisonné de ces enjeux.



<sup>15</sup>💡 L'Observatoire Régional des Quartiers (ORDQ) de l'ORS-CREAI Normandie.

<sup>16</sup> Sonia Lavadinho ([https://www.enviesdeville.fr/wp-content/uploads/2024/06/EDV9\\_mai-2024-totalweb.pdf#page=10](https://www.enviesdeville.fr/wp-content/uploads/2024/06/EDV9_mai-2024-totalweb.pdf#page=10))



## Intégrer la **SANTÉ MENTALE** au cœur des politiques d'**INSERTION LOCALE** des jeunes de **VOTRE VILLE**

Les difficultés psychiques constituent aujourd'hui **l'un des premiers freins à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**. Anxiété, perte de confiance, découragement, troubles dépressifs ou épuisement viennent fragiliser les parcours, accentuer les ruptures et éloigner durablement de l'emploi ou de la formation. Pourtant, **la santé mentale demeure encore insuffisamment prise en compte dans les dispositifs d'accompagnement à l'insertion**.

Les municipalités, à travers leur participation aux *Missions locales*, aux *Maisons de l'emploi* et aux *Plans locaux pour l'insertion et l'emploi* (PLIE), peuvent jouer un rôle déterminant pour **intégrer une approche globale de la santé mentale dans les parcours d'insertion**, par exemple via la **proposition systématique d'ateliers de sensibilisation** à la santé mentale, de développement des **compétences psychosociales** (CPS), ainsi qu'un accès facilité à des services psychologiques locaux gratuits pour les jeunes les plus en difficulté. Une telle approche permettrait non seulement de **prévenir les ruptures de parcours**, mais aussi de **renforcer l'autonomie**, la capacité à se projeter et la résilience des jeunes face aux difficultés. En articulant insertion professionnelle et santé mentale, les collectivités contribuent à sécuriser durablement les trajectoires des jeunes et à **limiter l'enracinement dans la précarité** !

Nightline intervient dans les lycées publics en BTS & CPGE via des **formations conçues par nos psychologues**<sup>17</sup> à destination des élèves et des équipes pédagogiques. Dans les filières **BTS** (marquées par une surreprésentation d'élèves issus de milieux ouvriers-employés) comme en **CPGE** (où la culture de l'excellence et le tabou d'exprimer ses faiblesses freinent l'expression des difficultés, et où seulement 4 % des élèves ont déjà fréquenté un SSE<sup>18</sup>, contre 30 % des étudiants en université), **nos interventions permettent d'améliorer le repérage, l'orientation et la littératie en santé mentale** :

**CONTACTEZ-NOUS** pour déployer ces formations dans votre ville !

<sup>17</sup> Détails des formations : <https://www.nightline.fr/lyc%C3%A9es>

<sup>18</sup> Service de Santé Étudiant — Source : OVE 2024.



## Adapter **VOTRE VILLE** en **CAMPUS PROTECTEUR et PROMOTEUR** de la **SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE**

Les villes universitaires ont une responsabilité particulière à l'égard du bien-être de leur population étudiante, et les municipalités disposent de nombreux leviers à cet égard :

En partenariat avec les acteurs associatifs, les Crous, les ESR, les SSE<sup>19</sup> et les étudiants eux-mêmes, elles peuvent notamment **encourager le développement de projets étudiants et associatifs promoteurs de santé mentale étudiante**, accompagner les porteurs de projets locaux, soutenir les dispositifs de prévention populationnels visant le public étudiant, organiser un Mois de la santé mentale et le décliner en Semaines de la santé mentale étudiante, ou encore soutenir financièrement des initiatives locales en santé mentale étudiante et des **projets locaux de recherche-action** via des appels à projets et des bourses locales *ad hoc*.

Les municipalités peuvent également coordonner et structurer un **recensement centralisé des ressources locales** en santé mentale — publiques, associatives, sanitaires et sociales — à destination des étudiants *français et internationaux* pour lutter contre la méconnaissance des dispositifs existants, en lien avec l'écosystème local (campus, résidences, bailleurs sociaux, Maisons des jeunes, etc.) Pour garantir la coordination et la cohérence des dispositifs locaux, il serait pertinent de **confier un portefeuille Vie étudiante à un maire-adjoint** afin de permettre un portage politique clair, et d'assurer un pilotage transversal de l'ensemble des politiques locales sectorielles qui concernent les étudiants.

Enfin, votre ville peut également saisir l'opportunité d'**inscrire un soutien ciblé aux étudiants dans ses travaux, commissions et instances dédiées** (CLSM, commissions des ARS, mise en place d'une *Conférence territoriale de santé mentale*, CESER, COPIL en santé, etc.) En portant ce plaidoyer au sein des espaces décisionnels pertinents, votre ville contribue à faire reconnaître la santé mentale des jeunes et des étudiants comme pilier prioritaire des politiques locales.

<sup>19</sup> ESR : établissements d'enseignement supérieur ; SSE : service de santé étudiante.

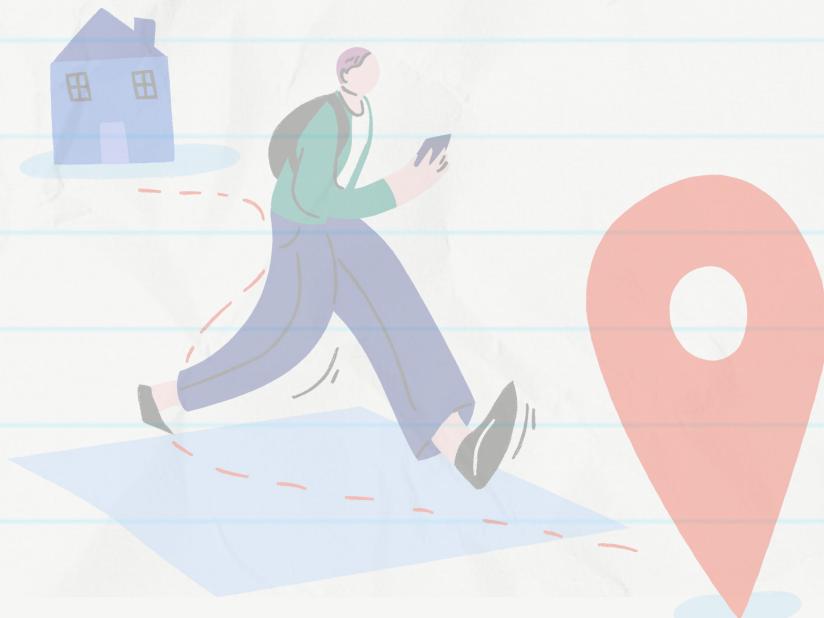
Vous souhaitez faire de la santé mentale des jeunes une priorité dans votre ville ? Nightline recherche des collectivités pilotes prêtes à co-construire des projets locaux : création d'espaces d'écoute, récolte et analyse de données territorialisées, repérage et prévention communautaire, formation des agents publics...

**CONTACTEZ-NOUS** pour construire ensemble des **projets sur-mesure pour votre ville** et faire de la santé mentale des jeunes un **pilier prioritaire de votre mandat** à venir !

En combinant ces différents leviers, les villes peuvent devenir des territoires véritablement promoteurs de santé mentale étudiante — et Nightline peut intervenir comme partenaire des villes pour structurer vos démarches, en apportant son appui sur des volets d'ingénierie, d'expertise ou de recherche.

**Vous** avez maintenant plusieurs clés pour favoriser une **santé mentale positive** et bâtir des environnements sains, inclusifs et résilients, favorables à une bonne santé mentale ...

*... Des villes où il fait bon vivre, dans son corps comme dans sa tête !*



## Éventail de recommandations :

### **I. Gouvernance & pilotage transversal**

- 1.** Impulser (en articulation le cas échéant avec le CLSM) la création d'un intergroupe municipal « Santé mentale des jeunes » dans votre ville, qui associerait à ses travaux des acteurs externes et des jeunes – personnes concernées.
- 2.** Confier les portefeuilles « Santé mentale » et « Vie étudiante » à un maire-adjoint pour garantir un portage politique clair et un pilotage intersectoriel efficace.
- 3.** Intégrer la santé mentale des jeunes et des étudiants parmi les thématiques structurantes des instances pertinentes (CLSM, CESER, Conseils locaux de jeunesse, COPIL, Conférences territoriales...), et l'inscrire comme axe prioritaire des projets de mandat et documents de planification (Contrats de ville, etc.)

### **II. Observation locale en Santé Mentale des jeunes**

- 4.** Mettre en place, en lien avec les CLSM, un dispositif d'observation locale en santé mentale des jeunes associant les ARS, associations locales et autres structures pertinentes. Monter un conseil scientifique ou groupe de travail dédié pour suivre les indicateurs, analyser les données et formuler des recommandations régulières.
- 5.** S'appuyer sur des acteurs de terrain comme Nightline pour décliner localement certains indicateurs des enquêtes nationales (SPF, OVE) et enrichir les diagnostics locaux (données issues des appels / tchats, enquêtes locales, projets de recherche et d'analyse — incluant les données d'acteurs sanitaires tels que les SSE et CMP).
- 6.** Intégrer un axe « Santé mentale » dans les diagnostics locaux de santé, de jeunesse, de logement, de précarité et de sécurité.

### **III. Prévention & aller-vers**

- 7.** Créer ou transformer un lieu municipal en espace-repère dédié à la santé mentale des jeunes (tiers-lieu de type « Académie municipale de la santé mentale ») ouvert à des ateliers collectifs tels que la **Fresque de la Santé Mentale®**.
- 8.** Soutenir l'organisation d'un *Mois de la santé mentale* et de déclinaisons en *Semaines de la santé mentale étudiante*, et développer tout au long de l'année des actions d'aller-vers dans les lieux de vie des jeunes (campus, résidences, Maisons des jeunes, Centres sociaux, événements culturels et sportifs).

### **IV. Formation des agents municipaux de l'avant-première ligne**

- 9.** Lancer un plan de formation des agents municipaux à la santé mentale (repérage des signaux faibles, posture non stigmatisante, orientation). Cibler en priorité les maillons essentiels de la chaîne de prévention, en contact avec un public jeune et sensible : travailleurs sociaux, policiers municipaux, personnels des foyers, crèches, bibliothèques municipales.

### **V. Logement, urbanisme et cadres de vie**

- 10.** Favoriser les espaces partagés en résidences étudiantes, l'habitat participatif et les dispositifs de cohabitation intergénérationnelle.
- 11.** Soutenir des dispositifs de repérage et d'entraide communautaire entre pairs, tout particulièrement au sein des résidences étudiantes (déploiement de **Sentinelles Étudiantes** dans votre ville, identification de référents, etc.)
- 12.** Requalifier l'espace public pour multiplier les lieux relationnels (végétalisation, parcs, places, équipements sportifs ouverts, espaces culturels...) et garantir leur accessibilité et inclusivité.

## VI. Insertion sociale & professionnelle des jeunes

**13.** Systématiquement intégrer la dimension santé mentale et développement des compétences psychosociales (CPS) dans les parcours d'accompagnement en Missions locales, Maisons de l'emploi, PLIE...

**14.** Soutenir des actions ciblées dans les lycées publics proposant des **BTS** et **CPGE**, ainsi que des **CFA**, en programmant des interventions de psychologues et de pairs formés.

## VII. Vie étudiante & campus protecteur

**15.** Soutenir des projets associatifs et étudiants promoteurs de santé mentale (appels à projets, parrainage municipal, bourses...), et s'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie de projets d'acteurs reconnus de l'écosystème.

**16.** Mener un recensement centralisé des ressources en santé mentale pour les jeunes (sans oublier notamment les étudiants internationaux), en lien avec les associations, campus, acteurs sanitaires et sociaux. Puis diffuser pertinemment ces ressources via les résidences, bailleurs, événements étudiants, etc.

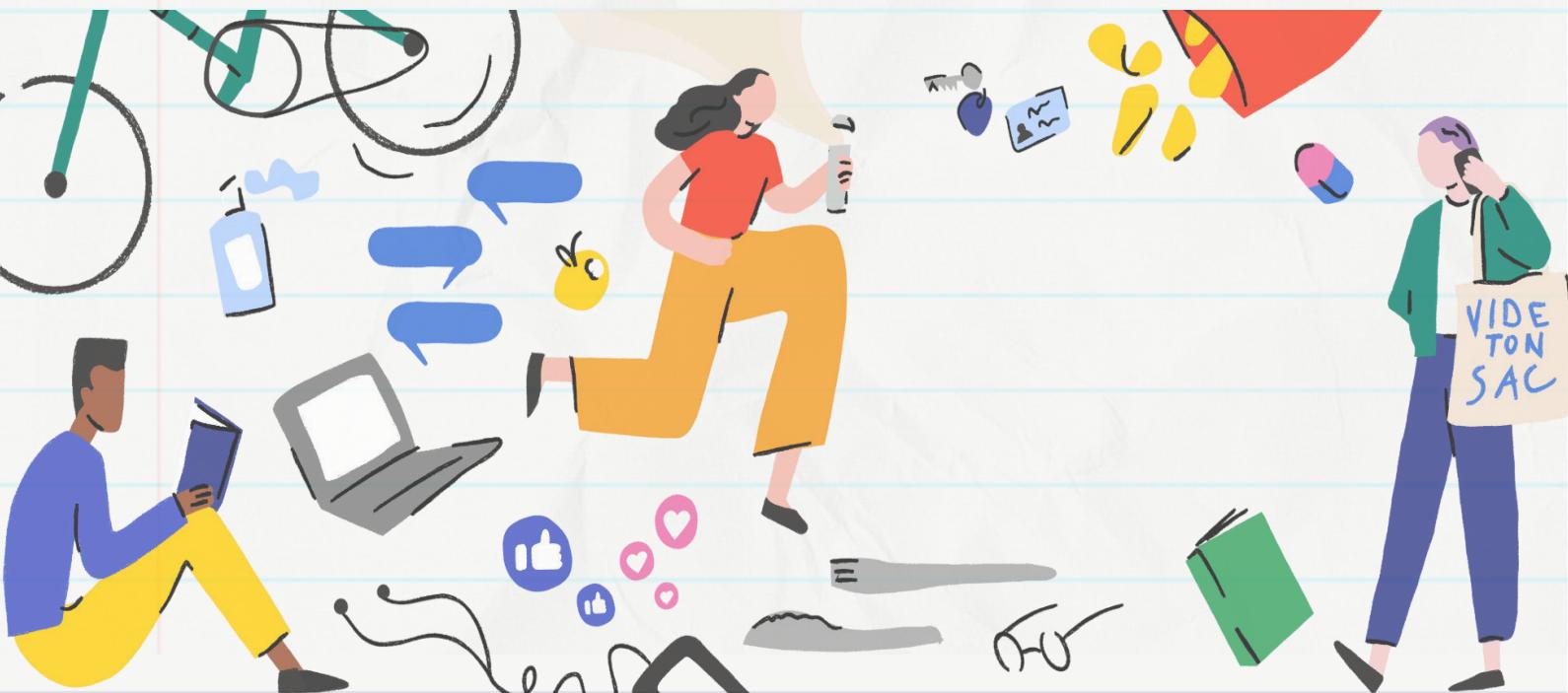
**17.** Porter un plaidoyer ciblé en faveur de la santé mentale étudiante dans les instances où la ville siège, plaident notamment l'implantation d'**espaces d'écoute anonymes en pair-à-pair** sur le territoire.

## VIII. Culture, sport & mobilité

**18.** Inciter les espaces municipaux tels que les bibliothèques, Maisons des jeunes et lieux culturels à intégrer des actions en santé mentale (animations autour d'ouvrages, Bibliothèques vivantes, rencontres, permanences)

**19.** Encourager les clubs sportifs et associations à inclure un volet santé mentale dans leurs événements (tournois, journées portes ouvertes, etc.) en valorisant le lien entre activité physique et bien-être psychique.

**20.** Favoriser les supports de sensibilisation en santé mentale dans les affichages publicitaires municipaux tels que les transports publics — par exemple pour promouvoir les ateliers gratuits de votre tiers-lieu dédié à la santé mentale des jeunes, ou pour promouvoir l'engagement bénévole en faveur du pair-à-pair communautaire en santé mentale.



## Ressources utiles :



**Psycom**

[La santé mentale dans la Cité](#)

2024



**Réseau français Villes-Santé**

[Exemples d'actions en SM](#)

2025



**Pacte du pouvoir de vivre**

[Pouvoirs de Ville](#)

2025



**CESE**

[Santé mentale des jeunes](#)

2025



**Conseil d'orientation des pol. de jeunesse**

[Les Cahiers du COJ](#)

2025



**Villes de Rennes, CLSM**

[Plaidoyer sur la SM](#)

2025



**Association pour la santé publique du Québec**

[Pour des municipalités qui cultivent la SM](#)

2025

## Qui sommes-nous ?

### À propos de Nightline France :

Nightline est une association d'**intérêt général** qui œuvre à améliorer la santé mentale des étudiants et des jeunes dans une démarche de **pair-à-pair** et de **santé communautaire**, avec l'accompagnement de professionnels. Fondée en France en 2016 par un collectif d'étudiants, l'association s'inscrit dans l'héritage des *nightlines* anglo-saxonnes en activité depuis les années 70s.

À l'**échelle individuelle**, l'association informe, forme, outille, écoute ; elle améliore les facteurs de repérage, de protection et d'orientation. Elle agit à l'**échelle collective** en créant des environnements de soutien, en favorisant l'entraide et la solidarité, et en renforçant la capacité des personnes et leur pouvoir d'agir. À l'**échelle systémique**, Nightline développe et diffuse de la connaissance, formule des recommandations en matière de politiques publiques, déstigmatise et démocratise la santé mentale.

### Les actions phares de Nightline France :

- ➡ Un **dispositif d'écoute** nocturne tenu *par et pour* des étudiants de 21h00 à 2h30, en français et en anglais à travers le territoire (30 298 tchats et appels reçus en 2025 à l'occasion de plus de 300 nuits d'écoute).<sup>20</sup>
- ➡ La **Fresque de la Santé mentale®**, un atelier d'intelligence collective pour sensibiliser les jeunes, les adultes et les professionnels (3h, jusqu'à 10 participants).
- ➡ Le dispositif **Sentinelles Étudiantes** pour former les étudiants à repérer leurs pairs en détresse et les orienter (9h, jusqu'à 15 participants).
- ➡ L'annuaire en ligne **Soutien Étudiant** qui cartographie les dispositifs d'aide psychologique gratuits pour les étudiants, et un **Kit de vie** digital pour les jeunes.
- ➡ Des actions de proximité auprès des jeunes (28 000 jeunes rencontrés en 2024-2025 à travers des actions d'aller-vers dans les campus et lieux de jeunesse de plus de 90 villes).
- ➡ Des interventions sur-mesure à destination des jeunes dans les **lycées CPGE et BTS**, et des formations à destination des **professionnels** de la jeunesse et de l'éducation.
- ➡ Nightline France coordonne par ailleurs le réseau **Nightline Europe** dans 6 pays, dispose d'un **Conseil scientifique**, et de personnalités publiques **Ambassadrices**.

<sup>20</sup> Les bénévoles-écoutants sont formés pendant 32 heures et accompagnés par des professionnels dès leur arrivée dans l'association, puis bénéficient d'une formation continue ininterrompue pendant l'année — et de l'appui de psychologues.

## Contacts :



**Vincent Biarneix**

Responsable du plaidoyer & des relations presse  
[presse@nightline.fr](mailto:presse@nightline.fr) • 06 08 85 38 25



**Sophie Roussel**

Directrice Grande Région  
(Reims, Lyon, Toulouse, Marseille, Outre-mer)  
[sophie.roussel@nightline.fr](mailto:sophie.roussel@nightline.fr)



**Judith Baudrillart**

Directrice Grande Région  
(Nord Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Île-de-France)  
[judith.baudrillart@nightline.fr](mailto:judith.baudrillart@nightline.fr)

Ce livret a été rédigé et mis en page par **Vincent Biarneix – Nightline France**, avec la contribution de la **Direction des territoires** et de la **Délégation générale** de Nightline, ainsi que des bénévoles membres du **Conseil d'administration**.

(Décembre 2025)

# Municipales 2026 :

## Charte d'engagement en santé mentale des jeunes



### Préambule :

La capacité d'action des municipalités en santé mentale est encore trop souvent négligée et sous-estimée, alors pourtant que les villes et intercommunalités, en qualité d'échelons de proximité immédiate avec les citoyens, se situent à un carrefour stratégique de premier plan en matière de santé mentale. Elles disposent en effet d'une kyrielle de leviers d'action pour agir sur les déterminants positifs et les facteurs de vulnérabilité qui pèsent sur la santé mentale des jeunes, et sur leur capacité à se projeter dans l'avenir<sup>1</sup>.

À ce titre, Nightline France appelle les candidats aux élections municipales 2026 à s'engager sur 7 objectifs communs au service de l'intérêt général, dans une démarche systémique, intersectorielle et concrète d'amélioration de la santé mentale des jeunes.

### Engagement :

En ma qualité de candidat aux élections municipales 2026, je m'engage, si je suis élu, à :

**A**ppuyer l'articulation, la lisibilité et l'accès à l'offre locale de services en santé mentale 

**P**romouvoir des espaces communautaires de soutien par les pairs, d'écoute et d'orientation pour les jeunes 

**A**gir contre les discriminations, la stigmatisation, et faciliter l'accessibilité à l'activité physique 

**I**nformer pour renforcer l'orientation, la prévention et les connaissances en santé mentale 

**S**outenir le repérage précoce tel qu'au sein des services municipaux de la petite enfance 

**E**ncourager le lien social et dynamiser la vie communautaire pour briser l'isolement 

**R**enforcer la résilience face à la crise écologique et promouvoir une alimentation saine 

*Apaiser*

### Signature :

<sup>1</sup> Voir le livret de plaidoyer « Agir dans votre ville pour la santé mentale des jeunes et des étudiantes » (Nightline, janvier 2026)